

# CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

*Séance du 10 avril 2017*

20 h 00 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-sept,  
Et le LUNDI DIX AVRIL

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

**Présents (28)** : Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Michèle BUSSINGER, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Michel EXPERT, Claude FABRE, Paul FABRE, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, René JALBERT, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Hervé ROUALDES, Françoise ROUTABOUL, Anne-Marie SCHNEIDER, Philippe VARSI.

**Pouvoirs (9)** : Eliane BERTRAND à Josette LALA, Denise BRUEL à Michel CABROL, Yannick CASSAGNES à Jean-Marie DANGLES, Montserrat ETOURNEAUD à Jean-Claude DELAGNES, Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Francis FALLIERES à Bernard FERRIERES, Guylain GARCENOT à Annie LAMPLE, Anne-Marie MASCLES à Françoise ROUTABOUL, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE.

**Absents excusés (1)** : Serge FABRE

**Absents (7)** : Frédéric BOUISSOU, Mathieu CAVALIE, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, Séverine GRES, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

**Secrétaire de séance** : Christian BIER

**Date de convocation et d'affichage** : 5 avril 2017.

<p><b>Nombre de membres</b> : 45 – En exercice : 45 – Présents : 28 - Pouvoirs : 9 <b>Exprimés</b> : 37 - <b>Pour</b> : 37 – <b>Contre</b> : 0 (sauf délibérations 7 et 10)</p>
---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 7 mars 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Christian BIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 435 011,00 €.

### **Délibération N° 10042017-1**

**OBJET** : Vote du budget primitif 2017. Budget principal.

Le budget primitif du budget principal de la commune représente un volume budgétaire de 5 942 886.49 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	3 219 201.06 €	3 219 201.06 €
<b>Section d'investissement</b> Restes à réaliser	511 500.00 €	479 500.00 €
<b>Section d'investissement</b> Prévisions 2017	2 212 185.43 €	2 244 185.43 €
<b>TOTAL</b>	5 942 886.49 €	5 942 886.49 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget principal 2017 (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Délibération N° 10042017-2**

**OBJET : Vote du budget primitif 2017. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.**

Le budget primitif du budget annexe 2017 du lotissement les Fontaines à Noailhac représente un volume budgétaire de 96 432,00 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	26 104.50 €	26 104.50 €
<b>Section d'investissement</b>	70 327.50 €	70 327.50 €
<b>TOTAL</b>	96 432.00 €	96 432.00 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2017 du lotissement les Fontaines à Noailhac (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Délibération N° 10042017-3**

**OBJET : Vote du budget primitif 2017. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.**

Le budget primitif du budget annexe 2017 du lotissement les Landes à Grand-Vabre représente un volume budgétaire de 223 884,22 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	111 942.11 €	111 942.11 €
<b>Section d'investissement</b>	111 942.11 €	111 942.11 €
<b>TOTAL</b>	223 884.22 €	223 884.22 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** Le budget primitif du budget annexe 2017 du lotissement les Landes à Grand-Vabre (joint en annexe), ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Délibération N° 10042017-4**

**OBJET : Vote du budget primitif 2017. Budget annexe de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.**

Le budget primitif du budget annexe 2017 de la station-service représente un volume budgétaire de 1 046 708.29 € qui se décompose ainsi.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	989 055.29 €	989 055.29 €
<b>Section d'investissement</b>	57 653.00 €	57 653.00 €
<b>TOTAL</b>	1 046 708.29 €	1 046 708.29 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE et VOTE** le budget primitif du budget annexe 2017 de la station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou (joint en annexe) de la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi présenté, arrêté au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Délibération N° 10042017-5**

**OBJET : Vote des taux des taxes locales.**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 508 918 € ;

Monsieur le Maire, rappelle que, considérant la création de la commune nouvelle de Conques-en-Rouergue au 01/01/2016 par arrêté préfectoral N° 2015-323 01 BCT du 19/11/2015, il a été décidé par délibérations du 24 octobre 2016 (N° 2016-12-10 et 2016-12-11) de prévoir une procédure d'intégration fiscale progressive des taux sur une période de 2 ans pour chacune des 3 taxes. Les services fiscaux sont chargés d'appliquer cette procédure d'intégration.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **DECIDE** de fixer ainsi les taux cibles des trois taxes communales :

- Taxe d'habitation (TH) = 9,14 %
- Taxe foncière sur le bâti (TFB) = 16,38 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) = 102,77 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Cette base connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### **Délibération N° 10042017-6**

**OBJET : Liste des logements communaux de la commune déléguée de Grand-Vabre, et leurs tarifs au 1<sup>er</sup> mai 2017.** (cette délibération remplace et annule celle du 31 mai 2016 – N° 2016-8-3).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location des logements communaux de la commune déléguée de Grand-Vabre, au 1<sup>er</sup> mai 2017. Un nouveau logement, situé à la Vinzelle, dans le bâtiment communal dénommé « ancienne école de la Vinzelle » est ajouté à la liste des locations jointe en annexe.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **CONFIRME** les tarifs de location des logements communaux de la commune déléguée de Grand-Vabre, commune de Conques-en-Rouergue, au 1<sup>er</sup> mai 2017, proposés dans le tableau joint en annexe 1, ainsi que le rajout d'une nouvelle location à la Vinzelle ;
- **DECIDE** que le loyer est payable vers le 25 de chaque mois à partir de l'entrée en jouissance, avec convention que ce loyer sera indexé et révisé annuellement au 1<sup>er</sup> juillet en fonction de l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE (réf. 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 = 125,28) pour les logements d'habitation ou en fonction de l'indice de Référence des Loyers des Activités Tertiaires publié par l'INSEE (réf. 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 = 108,16) pour le bail activités tertiaires ;
- **FIXE** à un mois de location le montant du dépôt de garantie ;
- **HABILITE** Monsieur le Maire délégué de Grand-Vabre à faire tous états des lieux, à passer et signer les contrats de location aux conditions ci-dessus exposées.

### **Délibération N° 10042017-7**

**OBJET : Subvention de l'association « ADMR les Myosotis » de la commune déléguée de St-Cyprien-sur-Dourdou ».**

*(Mme Josette LALA, Trésorière de l'association n'a pas participé au débat et au vote)*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « ADMR les Myosotis », de la commune déléguée de St-Cyprien-sur-Dourdou, propose dans le cadre du financement du mobilier destiné à la structure « accueil de jour », d'apporter à la commune une contribution financière à hauteur de 2 266,00 €, sous forme d'une subvention à la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal (voix pour : 36 – voix contre : 0) :*

- **ACCEPTE** la proposition de l'association « ADMR les Myosotis » ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'encaisser la subvention de 2 266 € au compte 1328 « Autres subventions d'équipements » et de l'inscrire au budget primitif.

### **Délibération N° 10042017-8**

**OBJET : Traitement par anoxie des sculptures de l'Abbatiale et du Musée de Conques. Plan de financement.**

Le Conseil Municipal de Conques-en-Rouergue sollicite auprès du Ministère de la Culture, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France), de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron, l'octroi de subventions au titre des Travaux sur Monuments Historiques, programme 2017, en vue de la réalisation de travaux de traitement par anoxie sur diverses sculptures de l'Abbatiale et du Musée de Conques.

Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 3 109,00 € hors taxes.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- DECIDE d'inscrire au budget le montant de ces travaux pour lesquels elle sollicite :
  - Une aide de 25 % du montant hors taxes (soit 777,25 €) auprès du Ministère de la Culture.
  - Une aide de 20 % du montant hors taxes (soit 621,80 €) auprès de la Région Occitanie
  - Une aide de 20 % du montant hors taxes (soit 621,80 €) auprès du Département de l'Aveyron.
- APPROUVE le plan de financement suivant :

<b>Montant des travaux HT .....</b>	<b>3 109,00 €</b>
• Subvention du Ministère de la Culture (25 %).....	777,25 €
• Subvention du Conseil Régional (20 %).....	621,80 €
• Subvention du Conseil Départemental (20 %).....	621,80 €
• Autofinancement.....	1 088,15 €

### **Délibération N° 10042017-9**

**OBJET : Projet de travaux d'illumination (polychromie) du tympan de l'Abbatiale de Conques. Plan de financement.** (cette délibération remplace et annule celle du 24 octobre 2016 – N° 2016-12-5)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir des travaux d'illumination (polychromie) du tympan de l'Abbatiale de Conques.

*Ce projet de mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel consiste à inventer par la couleur, une autre forme narrative, proposer aux spectateurs une visite différente, une autre lecture, plus approfondie, rendue plus attrayante, et possible par l'utilisation des techniques narratives contemporaines. La polychromie met en évidence les scènes, rend la lecture plus expressive.*

Le devis estimatif global du projet représente un montant total hors taxes de 142 370,00 HT. La commune pour effectuer ces travaux pourrait prétendre à différentes aides financières, il présente donc le plan de financement correspondant :

<b>Montant total des travaux HT.....</b>	<b>142 370,00 €</b>
• Subvention Etat DTER (acquise).....	31 290,00 €
• Subvention Région Occitanie..... (dans le cadre des Grands Sites de Midi-Pyrénées)	56 948,00 €
• Subvention Département Aveyron.....	14 237,00 €
• Autofinancement.....	39 895,00 €

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement ci-dessus, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron, les dossiers de demandes de subventions et de se rapprocher de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour obtenir les autorisations nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **Délibération N° 10042017-10**

**OBJET : Tarif du droit de stationnement des véhicules à Conques, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal (voix pour : 36 – voix contre : 0 – Abstention : 1) :*

- DECIDE de fixer le droit à percevoir sur les emplacements de stationnement des véhicules à Conques pour toute la période réglementaire du stationnement payant, soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre,
  - **à 4 € l'année**, pour les résidents de la commune de Conques-en-Rouergue (sur présentation d'un justificatif de domicile) ;
  - **à 4 € la journée**, pour les visiteurs et autres usagers.
- Cette délibération s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

#### **Délibération N° 10042017-11**

**OBJET : Travaux de fauchage – débroussaillage. Contrat triennal 2017 à 2019.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée concernant le fauchage et le débroussaillage des voies communales, pour une période allant de 2017 à 2019. Trois entreprises ont été consultées et 2 secteurs ont été délimités (Grand-Vabre – Noailhac et Conques – St-Cyprien-sur-Dourdou)

Deux entreprises ont donné suite à la consultation :

- TAP Patrick GRIALOU – Almont-les-Junies - taux horaire = 50,00 € HT
- TP Vincent BANCAL – Conques – taux horaire = 48,00 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de retenir les deux entreprises, considérant la dimension du territoire de la commune nouvelle.

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- DECIDE de retenir :
  - L'offre de l'entreprise GRIALOU au tarif horaire de 50,00 € HT, pour les voies communales des communes déléguées de Grand-Vabre et Noailhac ;
  - L'offre de l'entreprise BANCAL au tarif horaire de 48,00 € HT, pour les voies communales des communes déléguées de Conques et St-Cyprien-sur-Dourdou ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de 3 ans (de 2017 à 2019) avec les entreprises GRIALOU et BANCAL.

*Le maire demande :*

- *L'ajout de la délibération N° 12 à l'ordre du jour, ayant pour objet :*

*« Tarifs des produits du Patrimoine de Conques ».*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.*

### **Délibération N° 10042017-12**

#### **OBJET : Tarifs des produits du Patrimoine de Conques.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 8 avril 2016 – N° 2016-7-6 concernant les tarifs des produits du Patrimoine de Conques, vendus à la boutique du Musée.

Il informe ensuite le Conseil que ces tarifs sont inchangés en 2017 (voir liste reprise ci-dessous).

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

DECIDE que les produits favorisant le développement du Patrimoine de Conques seront vendus aux tarifs suivants en 2017, et ce jusqu'à nouvelle délibération :

- Médaille souvenir du site de Conques (Monnaie de Paris).....	2.00 €
- Billet Euro Souvenir (Euro Banknote Memory).....	2.00 €
- Gravure sur carte double (Casalonga).....	8.00 €
- Gravure sur cuivre (Leguerinel).....	60.00 €
- Pichet grand format (Akba).....	96.00 €
- Marque-page, coquille (Intervista Libri).....	15.00 €
- Bas-relief en terre glaise, cloître (Lenormand).....	55.00 €
- Pendentif statue Ste Foy, argent (l'Acanthe).....	70.00 €
- Pendentif statue Ste Foy, or (l'Acanthe).....	480.00 €
- Pendentif portrait Ste Foy, argent (l'Acanthe).....	38.00 €
- Pendentif « petit curieux », argent (l'Acanthe).....	66.00 €
- Pendentif « petit curieux », (rond) argent (l'Acanthe).....	32.00 €
- Pendentif « petit curieux », or (l'Acanthe).....	415.00 €
- Pendentif coquille St-Jacques, argent (l'Acanthe) petit format.....	14.00 €
- Pendentif coquille St-Jacques, argent (l'Acanthe) grand format.....	15.00 €

- Pendentif St-Foy, or (l'Acanthe).....	149.00 €
- Boucles d'oreilles, argent (l'Acanthe).....	18.00 €
- Pendentif verre et schiste (La Perle d'Art).....	39.00 €
- Post-it, vue du village.....	3.00 €
- Stylo, vue vitrail ou vue du Conques (DDIE).....	2.00 €
- Carnet + stylo, autel portatif de Ste Foy ou statue St Matthieu (DDIE).....	9.50 €
- Clip-book (DDIE).....	2.50 €
- Boîte email (Marie Leconte).....	266.00 €
- Fibule email cloisonné.....	202.00 €
- Carte postale en puzzle (Brugier).....	3.00 €
- Livre « Conques » Editions du Beffroi.....	6.90 €
- Le Trésor de Conques au Louvre (D. Gaborit Chopin).....	15.00 €
- Affiche « Conques-Aveyron-France » ou « Vitraux Soulages ».....	3.00 €
- Affiche Conques, « Grand Site ».....	6.00 €
- Affiche Abbatiale (CDT).....	4.00 €
- Affiche grand vitrail (Fil d'Ariane).....	6.00 €
- Carte postale reproduction gravure (Fil d'Ariane).....	1.10 €
- Guide randonnées « Au Pays de Conques-Marcillac ».....	6.10 €
- Guide Grand-Vabre.....	2.00 €
- Guide touristique en Aveyron (les Plus Beaux Villages).....	35.00 €
- Livret « Vitraux Soulages ».....	2.00 €
- Porte-clé Ste Foy (Trajectoire communication).....	1.90 €
- Carte postale panoramique ou carte postale Musée (Fil d'Ariane).....	1.30 €
- Carte postale (Ed. Jour de Nuit).....	1.30 €
- Pochette papier lettres (Fil d'Ariane) et enveloppes.....	4.00 €
- Enveloppe (Fil d'Ariane).....	0.20 €
- Presse-papier (Curieux Ste Foy) (Atelier du Fort).....	26.00 €
- Presse-papier (médaille) (Atelier du Fort).....	14.90 €
- Presse-papier porte-stylo (Atelier du Fort).....	9.90 €
- Sac souvenir en toile (FTH Communication).....	5.00 €
- Moulage statue Ste Foy.....	15.70 €
- Moulage Tympan.....	12.60 €
- Lacets tour de cou (Publicité Rouergue).....	2.50 €
- Mugs « Conques » (Publicité Rouergue).....	9.30 €
- Mugs « Lot de 2 » (Publicité Rouergue).....	15.90 €
- Clé USB « Conques » (Flashbay).....	11.60 €
- Crayons de couleur (Objetrama).....	4.50 €
- Parcours pédagogique « les Petits Curieux ».....	1.00 €
- Lot Post-it + stylo.....	4.50 €
- Règle 30 cm (National Design).....	3.70 €
- Carnet (National Design).....	3.70 €
- Porte-clé 3 LED (National Design).....	3.50 €
- Marque-page (Jour de Nuit) Vue village ou Abbatiale/Tympan.....	0.80 €
- Porte-clé, ouvre bouteille (MG Editions).....	4.30 €
- Magnet (MG Editions).....	4.50 €
- Carré d'Ardoise (MG Editions).....	5.90 €



## Délibération N° 10042017-13

### **OBJET : Création de poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.**

→ Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

→ Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer huit emplois non permanents compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité, il est autorisé le recrutement de huit agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

La rémunération sera déterminée sur la base :

- du grade d'Adjoint du Patrimoine, 1<sup>er</sup> échelon (pour 1 agent)
- du grade d'Adjoint Technique, 1<sup>er</sup> échelon (pour 7 agents)

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;*

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et donc de l'autoriser à signer les contrats de recrutement de huit agents contractuels aux conditions ci-dessus indiquées ;
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondant,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.**

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

